

Service Pénitentiaire

Prison de

Ruhengeri



Nom :

Jimukwago

Origine :

Jakungu

Chefferie :

Inubira

Territoire :

Ruhengeri

Profession :

Contracté

N° du R.E. :

5343

Formule dactyloscopique :

Arrêté le :

29.6.51

Condamné le :

29.6.51

1/4 de peine :

Sorti le :

14.2.51 au 24.1.52 ou 28.1.52

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

P.O. [Signature]

REQUISITION

A FIN D'EMPRISONNEMENT

TRIBUNAL de Police de Ruhengeri

Reg. du M.P. N°

Reg. du rôle. N°

217/P

L'officier du Ministère Public près le Tribunal de police de Ruhengeri

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 143 et 146 du décret du 11 juillet 1923;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à Ruhengeri de recevoir et emprisonner le nommé

GIABUKWAYO fils de Imperiki (+) et de
Gatamaki liro (+) Gahunga 1/ chef Impirikanzi chef Kamari Ber. Ruhengeri
condamné par jugement du Tribunal de Police

en date du 29.6.51 194 devenu irrévocable le 194

à 15-jours de S.P.P. + 50 francs Amende à payer dans un
délai de 15 jours ou 10 jours de S.P.S. + 21 francs
de frais du procès à payer dans un délai de 15 jours ou
4 jours de C.P.C.

Ruhengeri

le

29.6.

1951.

L'Officier du ministère Public,

Du chef de Abandon de
travail - Art. 48. D. 16.3.22.

L. L. Z